**CADRE DE RÉFÉRENCE**

**INTENTION**

<<Intention du Centre>>

**MANDAT**

1. On s’attend à ce que le conseil consultatif donne des conseils stratégiques sur la mise en œuvre, la gestion et l’avenir du Centre.
2. On s’attend à ce que le conseil consultatif donne son avis sur l’orientation des services offerts par le Centre, dont la gamme de services, les sources de revenus, les services liés à la recherche appliquée et au développement, les services techniques et les besoins en matière d’essais.
3. On s’attend à ce que le conseil consultatif offre des conseils stratégiques sur les principaux thèmes de recherche et les objectifs de programme à atteindre pour répondre aux besoins des secteurs de l’industrie représentés.
4. Le conseil consultatif sera invité à donner ses commentaires sur les stratégies de marketing et de financement liées aux secteurs de l’industrie représentés.
5. Le conseil consultatif doit passer en revue l’état annuel des revenus et des dépenses de même que les changements stratégiques ou importants aux sources de financement.
6. Le conseil consultatif recommande et met en place des façons d’étendre et de renforcer des ententes de partenariat ou de collaboration pour la prestation de services de recherche et de formation au sein des secteurs de l’industrie représentés.

**ADHÉSION**

1. L’adhésion au conseil consultatif se fait sur une base bénévole.
2. Le conseil consultatif compte de six à dix membres, dont au moins deux membres du secteur privé. Les membres sont choisis en raison de leur expertise, de leur vaste expérience, de leur réseau et de leur capacité à représenter le secteur pertinent de l’industrie.
3. Tout changement à la composition du conseil consultatif doit être approuvé par le Centre et le CRSNG.
4. Le directeur de l’école et le gestionnaire du CAT créent le conseil consultatif ensemble et invitent les membres à y siéger.
5. Une fois le conseil consultatif créé, ce dernier peut inviter d’autres membres en consultation avec le directeur de l’école et le gestionnaire du CAT.
6. Les membres du conseil sont nommés pour la période de financement de cinq ans.
7. Le directeur et le gestionnaire du CAT peuvent reconduire le mandat des membres.
8. Le directeur, le gestionnaire du CAT, le coordonnateur du développement des affaires et l’administrateur des services sont nommés d’office au conseil consultatif.
9. Les titulaires de chaire académique et d’autres employés compétents peuvent participer à titre de membres du conseil consultatif.

**RÉUNIONS**

1. Le conseil consultatif se réunit trimestriellement, ce qui comprend deux réunions en personne et deux conférences téléphoniques ou webinaires.
2. Les coûts des réunions, y compris les déplacements, l’hébergement et les repas, sont assumés par le Centre.
3. Une fois par année, le conseil consultatif doit passer en revue l’état annuel des revenus et des dépenses de même que les changements stratégiques ou importants aux sources de financement et/ou aux services offerts et formuler des recommandations au CRSNG pour fin d’approbation\*.
4. Des sous-comités peuvent être créés et se réunir sur une base plus officieuse pendant l’année. Ces réunions devraient mener à la rédaction de rapports soumis à des fins de discussion aux réunions trimestrielles officielles.
5. Le Centre offre les services d’un adjoint administratif chargé du compte rendu des délibérations de même que les services de soutien nécessaires à la préparation et à la distribution des ordres du jour et des procès-verbaux.
6. Les membres du conseil reçoivent l’information pertinente avant la réunion.
7. Le procès-verbal et les mesures de suivi convenues durant la réunion sont distribués en temps opportun.

**RECOMMANDATIONS**

1. Une recommandation se fait sous forme de motion officielle.
2. Le Centre examine toutes les recommandations.
3. Le gestionnaire du CAT et/ou le directeur ou personne désignée fournissent au conseil consultatif un rapport annuel de suivi des recommandations.

**RÔLES ET RESPONSABILITÉS DU CONSEIL CONSULTATIF / CENTRE**

**L’institution devrait être responsable de :**

* Promotion
* Responsabilité juridique pour la gestion financière et imputabilité du programme envers tous les bailleurs de fonds
* Planification stratégique institutionnelle, y compris la planification stratégique départementale

Le **conseil consultatif** devrait être *responsable* de :

* Surveillance organisationnelle liée au financement des centres d’accès à la technologie par le CRSNG (rendement financier et rendement de programme globaux)
* Planification stratégique propre au centre établissant un lien avec l’orientation de l’école/institution et du département, y compris les priorités pluriannuelles, les liens avec l’industrie (enjeux, obstacles, possibilités et attentes en matière de services)
* Soutien du centre au sein de l’industrie à titre d’organisme incontournable pour la R et D appliqués, la commercialisation et le soutien à la formation

Le **conseil consultatif** devrait *aider les autres* en ce qui a trait à :

* Promotion – spécifiquement liée au champ d’activités du centre auprès d’organismes externes et soutien du centre et de ses principes au sein de l’école/institution
* Plan de recherche de financement
* Orientation relativement à la portée des programmes et de la recherche

Les **membres du conseil consultatif** devraient :

* Assister régulièrement aux réunions et y participer.
* Examiner annuellement l’état des revenus et des dépenses ainsi que le développement stratégique des affaires

Le **personnel du centre** devrait être *responsable* de :

* Recherche de financement (subventions et/ou autres sources de contributions)
* Planification annuelle des opérations
* Gestion organisationnelle et administration des affaires
* Mise en œuvre des programmes et des services
* Liens avec l’industrie, communications (internes et externes) et marketing
* Développement des affaires (frais de service – revenus)
* Liaison institutionnelle – p. ex. Réseau des TACCAT
* Soutien administratif relativement aux fonctions du conseil

**Le personnel du centre** devrait *aider* les autres en ce qui a trait à :

* Promotion
* Planification stratégique
* Surveillance organisationnelle et reddition de comptes

*\*L’approbation finale et la responsabilité reviennent au CRSNG.*